

1^{er} avril 2008

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Sécurisation du passage pour piétons à l'avenue d'Aire 3».

Rapport de M^{me} Charlotte Meierhofer.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 28 novembre 2007. La commission des pétitions, présidée par M. Alexandre Wisard, a examiné cette dernière lors de ses séances des 4 février et 3 mars 2008. A cette fin, elle a auditionné les parents d'élèves et M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, ainsi que M. Gilbert Bochatay, responsable de la patrouille scolaire.

La rapporteuse tient à remercier M^{me} Lucie Marchon, procès-verbaliste, pour l'excellente qualité de ses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 4 février 2008

Audition des pétitionnaires

La commission reçoit M^{mes} Mireille Smulders et Claudia Heberlein Simonett, parentes d'élèves.

Ces mamans ont constaté que le passage piéton mentionné dans la pétition présentait un danger certain et elles estiment, par conséquent, que la Ville de Genève doit prendre des mesures en modifiant le carrefour. Cette situation conduit un certain nombre de mamans et de papas à accompagner régulièrement leurs enfants à l'école.

Le président relève qu'une lettre avait été écrite à ce sujet, en 2005, et il demande aux pétitionnaires ce qui s'est passé depuis.

Il lui est répondu que les parents ont reçu une réponse négative de la Ville, énonçant que les enfants devaient faire le tour car il y a, un peu plus loin, des patrouilleuses qui permettent aux enfants de traverser en toute sécurité. Ces mamans relèvent toutefois que, la cour de l'école étant divisée en deux, ce sont les petits, contrairement aux plus grands, qui, pour accéder à leur préau situé plus loin, sont amenés à faire un grand détour.

Un commissaire se demande si la solution ne passerait pas par la mise en place de barrières de sécurité afin d'obliger les enfants à contourner l'obstacle.

M^{mes} Smulders et Herberlein Simonett doutent beaucoup de l'efficacité d'une telle mesure.

Un autre commissaire demande si une action Pédibus ne serait pas en mesure de remédier au problème.

Ces mamans indiquent que ce n'est pas faute d'avoir essayé, mais les forces leur ont manqué. Le projet sera toutefois prochainement relancé. Leurs difficultés résident dans le fait que l'Association des parents d'élèves des Charmilles n'a encore qu'une existence officieuse dans l'école, mais elles ajoutent que des discussions ont lieu avec le Groupement genevois d'associations de parents d'élèves du primaire en vue de sa constitution définitive. Elles demandent néanmoins que des mesures de sécurité soient rapidement prises pour la sécurité des enfants de l'école et elles espèrent avoir été entendues par le Conseil municipal.

Le président remercie ces personnes de leur présence et ouvre une petite discussion au terme de laquelle la commission décide d'auditionner le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Séance du 3 mars 2008

Audition de M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, accompagnée de M. Gilbert Bochatay, responsable de la patrouille scolaire

M^{me} Irminger indique, d'entrée, que son service prête une attention particulière aux problèmes de sécurité aux abords des écoles. Elle en discute régulièrement avec les associations de parents d'élèves et préfère traiter avec elles plutôt qu'avec des particuliers. Les demandes qui en ressortent sont transmises à la brigade d'éducation et de prévention routière qui formule des préavis. Le cas soulevé par les pétitionnaires a néanmoins été soumis à la brigade qui a estimé qu'il convenait de proposer aux enfants de faire un détour, car très peu d'écoliers utilisaient le passage plus rapide. M^{me} Irminger reconnaît, cependant, que la situation a changé car, aujourd'hui, une majorité d'enfants utilise le passage non sécurisé. Elle ajoute que c'est le Département des institutions qui, en dernier ressort, donne l'autorisation à la Ville de Genève de placer ces patrouilleuses aux endroits souhaités. Il est toutefois arrivé que la Ville, sous la pression de la population, déroge à des refus du Département des institutions d'entrer en matière.

M. Bochatay, qui a effectué un pointage, relève que, quand une douzaine d'enfants utilisent, aujourd'hui, le passage du bas, 25 prennent celui du haut. Il convient donc de revoir la situation.

Un commissaire, constatant que de nombreuses autorisations de stationnement sont accordées, demande à M^{me} Irminger si le Service des écoles et institutions pour l'enfance a encore la maîtrise des parkings des enseignants.

Il lui est répondu par l'affirmative.

Une commissaire demande à M. Bochatay s'il ne serait pas possible de diviser l'effectif des deux patrouilleuses du passage du bas.

M. Bochatay préfère les voir travailler ensemble, car le passage comporte un flot central et donc deux parties bien distinctes à traverser.

Un commissaire revient sur les déclarations de M^{me} Irminger et estime qu'il conviendrait de remettre ce règlement qui lie la Ville à l'Etat à jour.

Un autre commissaire demande ensuite si l'on ne pourrait pas installer un feu en amont.

M. Bochatay, devant le nombre d'enfants concernés, préfère une solution humaine à une réponse technique.

Le président, constatant que tout a été dit, décide alors de mettre cette pétition aux voix.

La commission décide, à l'unanimité, d'accepter la pétition P-203 et de la renvoyer au Conseil administratif.

Annexes: texte de la pétition et des échanges de lettres entre les pétitionnaires et la Ville

K 21.11.07

Association des Parents d'Elèves
de l' Ecole des Charmilles
Comité, c/o Mireille Smulders
27 rue Charles-Giron
1203 Genève

A l'attention du
Président du Conseil municipal
de la Ville de Genève
Palais Eynard
4 rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

Genève, le 13 novembre 2007

Sécurisation du passage piéton situé Av. d'Aire No 3

Monsieur le Président,

Il y a deux ans environ une mère s'est adressée au service des écoles pour exprimer son inquiétude face à la traversée non-sécurisée de l'avenue d'Aire juste devant une des sorties principales du préau de l'Ecole des Charmilles. Elle a demandé une patrouilleuse scolaire pour cet endroit. La réponse était négative avec l'explication que les enfants pouvaient faire le détour de quelques mètres pour traverser la rue là où se trouvent un feu et une patrouilleuse scolaire. Pourtant, le feu se trouve à une quarantaine de mètres seulement du passage piéton en question, c'est vrai, mais dans la direction opposée au chemin que la plupart des élèves sortant de cette sortie de l'école prennent en se rendant à la maison. La mère, pas satisfaite de cette réponse, s'est adressée à la gendarmerie (poste de la Servette) qui lui a confirmé qu'il s'agissait d'un endroit particulièrement délicat (voire esquisse en annexe) et qui lui a promis de prendre ça en main. C'était en juin 2007 environ. Silence total depuis.

Les personnes qui vous adressent cette pétition sont d'avis qu'il faut absolument sécuriser ce passage piéton directement devant la sortie de l'école qui se situe du côté du préau dit « des petits », qui n'est même pas protégé par un feu et qui est particulièrement dangereux pour les raisons suivantes:

- Il y a des places de stationnement à gauche qui couvrent la vue, un adulte doit se pencher en avant pour voir les voitures qui s'approchent; un enfant n'y voit rien avant de se lancer dans la rue.
- Il y a une desserte pour les habitations et le parking de l'école parallèle à la voie principale. Il est difficile de s'en rendre compte, mais les voitures arrivent d'une direction inattendue. En outre, un poteau bloque l'entrée au parking des enseignant(s), qui doivent sortir de leur voiture à cet endroit précis pour libérer le passage, fait qui complique encore la situation.
- Les automobilistes venant de la direction du centre-ville surgissent directement du carrefour des Charmilles et accélèrent juste devant le passage piéton.
- Le trottoir côté Planète Charmilles est très étroit et bloqué par une barre destinée à empêcher les voitures à entrer sur la place. Par ailleurs, des butées empêchent le stationnement, mais rendent l'accès encore plus difficile pour des mères avec poussettes ou des personnes âgées avec un caddie.

En vous priant de traiter cette affaire avec toute la diligence qu'elle mérite nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Pour le comité

Mireille Smulders

Annexes:

- Copies des lettres échangées entre le service des écoles et une mère d'élève concernant ce sujet
- Plan de situation
- Pétition munie de 40 signatures

copie

Service des écoles et institutions pour l'enfance
7, rue de l'Athénée
Case postale 243
CH-1211 Genève 12

Genève, le 20.6. 2005

Concerne: Patrouilleuse scolaire à l'entrée de l'École des Charmilles, préau des petits (écoles enfantines et premières classes primaires), Avenue d'Aire

A l'attention de la /du responsable de l'emplacement des patrouilleuses scolaires

Monsieur/Madame,

Les soussigné(es), parents d'élèves de l'École des Charmilles, vous prient de considérer l'emplacement d'une patrouilleuse scolaire **au passage piéton qui traverse l'Avenue d'Aire à la hauteur de la Place de l'Europe**, juste en face de l'entrée au préau de l'école, pour les raisons suivantes:

- Depuis qu'un feu a été installé à l'Avenue de Châtelaine à la hauteur de la station d'essence COOP, **le parcours le plus direct** aux logements situés Rue Guye, Rue R.-J. Pasquier, Rue de Bourgogne et Rue du Dauphiné passe par cet endroit; il y a donc plus d'enfants qui prennent cet itinéraire qu'avant,
- Il s'agit d'**un endroit particulièrement dangereux**, car il y a des voitures garées à gauche qui prennent la vue aux enfants et les conducteurs sortant du feu du carrefour des Charmilles sont en pleine accélération,
- C'est un double passage où on ne se rend souvent pas compte des voitures tournant à gauche depuis le carrefour pour continuer sur la ruelle de desserte à côté de l'école,
- Des deux côtés de la rue, l'espace sur le trottoir est petit et mal aménagé.

Pour toutes ces raisons, nous n'osons pas laisser nos enfants aller à l'école non accompagnés. Nous vous prions donc de placer une patrouilleuse scolaire à cet endroit pour la rentrée 2005, ce qui nous faciliterait beaucoup la vie quotidienne et augmenterait considérablement la sécurité de nos enfants.

En vous remerciant d'avance de votre engagement en notre faveur nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, nos considérations plus distinguées.

copie

Claudia Heberlein Simonett
Rue de Bourgogne 12b
1203 Genève

Tél. 022 320 19 45

M P. Chiararia
Service des écoles et institutions pour l'enfance
7, rue de l'Athénée
Case postale 243
CH-1211 Genève 12

Genève, le 7.10. 2005

Concerne: Votre réponse à ma demande du 20 juin pour une patrouilleuse scolaire à l'entrée de l'Ecole des Charmilles, préau des petits (écoles enfantines et premières classes primaires), Avenue d'Aire

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre réponse négative à ma demande et je vous remercie pour vos explications par téléphone il y a un mois en ce sujet. Je ne peux que répéter qu'il est d'une importance primordiale de sécuriser le passage piéton directement devant la sortie de l'école qui est côté du préau des petits, qui n'est même pas protégé d'un feu et qui est très dangereux car il y a des parkings à gauche qui couvrent la vue, un adulte doit se pencher en avant pour voir s'il y a des voitures qui s'approchent. En plus, il y a la petite rue en parallèle qui donne accès aux parkings et dont on ne se rend presque pas compte, mais où il y a des voitures qui arrivent d'une direction inattendue.

Je suis toujours en contact avec d'autres parents d'élèves qui soutiennent mon initiative. Je vous prie donc de reconsidérer l'emplacement d'en moins une patrouilleuse scolaire **au passage piéton qui traverse l'Avenue d'Aire à la hauteur de la Place de l'Europe et de l'église catholique**. Les raisons que je vous ai données dans ma lettre de juin restent valables.

Je ne demande pas de personne supplémentaire, mais je vous prie de considérer si on pouvait déplacer des patrouilleuses qui sont actuellement placées à très peu de distance aux deux feux du carrefour des Charmilles. Ce n'est pas que je ne veux pas faire marcher mes enfants un peu plus loin, mais qu'il s'agit d'un endroit objectivement très dangereux à la sortie immédiate de l'école. Le passage au carrefour est déjà protégé par un feu. L'exemple de la rue des Charmilles, où deux patrouilleuses sont placées au début de la rue aux feux, et même pas cent mètres plus loin il y en a encore deux au prochain passage piéton, me montre qu'en principe vous vous engagez dans des endroits comparables.

En attendant votre réponse je vous prie d'agréer, Monsieur, mes considérations les plus distinguées.

Claudia Heberlein

Pièce jointe : plan de situation



Ville de Genève

Service des écoles
et institutions pour l'enfance

Département des affaires sociales, des écoles
et de l'environnement

Genève, le 5 juillet 2005
PC/msd

copie

Madame
Claudia Heberlein Simonett
Rue de Bourgogne 12b
1203 Genève

à titre réponse

Concerne : Demande d'un dispositif de protection par patrouille scolaire

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier reçu le 27 juin dernier, lequel a retenu toute notre attention.

Une visite sur place a amené les éléments suivants :

- il existe une protection par une patrouille scolaire des passages piétons (avec feux) situés sur la place des Charmilles au débouché de l'avenue d'Aire ;
- les passages piétons déjà protégés sont accessibles par un trottoir et ne rallongent que de quelques mètres le parcours idéal que vous décrivez.

En tout état de cause, il ne nous semble pas utile de doubler un dispositif déjà existant. Toutefois, nous adressons copie de notre échange de courrier à l'Office des Transports et de la Circulation pour qu'il étudie l'opportunité de protéger le passage piétons concerné par des feux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Déplacement
DIR

P. Chiararia
Paolo Chiararia
Adjoint de direction

418 48 17

brigade

Copie à : Office des Transports et de la Circulation - DIAE



Ville de Genève

Service des écoles
et institutions pour l'enfance

Département des affaires sociales, des écoles
et de l'environnement

Genève, le 12 octobre 2005
PC/bdr

copie

Madame
Claudia HEBERLEIN-SIMONETT
Rue de Bourgogne 12b
1203 Genève

Concerne : Avenue d'Aire / Place des Charmilles
Dispositif de protection

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 7 octobre dernier qui a retenu notre meilleure attention.

L'Office des transports et de la circulation nous ayant informés qu'aucune mesure de signalisation ne sera mise en place, nous avons sollicité une enquête de la Brigade d'éducation et de prévention. Celle-ci nous indiquera s'il y a lieu de modifier le dispositif de protection par la patrouille scolaire existante.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite donnée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Paolo CHIARARIA
Adjoint de direction

Situation Ecole des Charmilles : Passages piéton, patrouilleuses scolaires

